RevitalisAction La Malbaie

PROGRAMME D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION

POUR ÉDIFICES COMMERCIAUX OU RÉSIDENCES UNIFAMILIALES

SARP
SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE

REVITALISACTION LA MALBAIE, EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP), OFFRE AUX PROPRIÉTAIRES D'ÉDIFICES RÉSIDENTIELS, COMMERCIAUX OU MIXTES, UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES DE LEUR BÂTIMENT.

LE SERVICE COMPREND LA RÉALISATION ET LA LIVRAISON DE TROIS OUTILS :

- **Esquisses architecturales déterminées en fonction des besoins du propriétaire ;**
- **Recommandations pour les matériaux, couleurs, ouvertures, galeries, terrasses, etc.;**
- **Fiches-conseils adaptées aux caractéristiques du bâtiment.**

SECTEUR VISÉ :

Le programme d'aide-conseil s'adresse aux propriétaires de bâtiments situés sur les rues suivantes :

- **Rue Saint-Étienne**
- **Rue Patrick-Morgan**
- **Rue John-Nairne (# 53 à 275 et 42 à 302)**
- **Rue de l'Église**
- **Boulevard de Comporté (entre # 755 et 815)**
- **Rue Richelieu.**

RevitalisAction La Malbaie remboursera au propriétaire 80 % du service d'aide-conseil en rénovation. Les travaux entrepris par la suite devront être conformes aux propositions soumises par le SARP et entrepris dans les 18 mois suivant le service reçu.

REVITALISACTION LA MALBAIE est fier de s'associer au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour offrir ce programme d'accompagnement en rénovation.

Depuis 5 ans, **RevitalisAction La Malbaie** travaille à l'embellissement et au dynamisme des artères principales de la ville.

À l'aide de ce programme, RevitalisAction La Malbaie vise à aider les propriétaires de bâtiments situés dans les zones visées à réaliser des travaux de qualité qui s'harmonise à la trame urbaine de La Malbaie.

Information : Mathieu Bilodeau : 418 439-4614 # 5935

MERCI À NOS PARTENAIRES :

Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est

Québec

VILLE DE LA MALBAIE

Desjardins

BMR le groupe

EXEMPLE

RevitalisAction La Malbaie

PROGRAMME D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION

POUR ÉDIFICES COMMERCIAUX OU RÉSIDENCES UNIFAMILIALES

SARP
SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE

IMPORTANT :

Le programme est un service-conseil en rénovation. Il demeure un outil de suggestion en regard de travaux qui peuvent être entrepris sur un bâtiment. Les esquisses et les recommandations fournies ne constituent pas des plans et devis et ne sont pas valides pour la construction.

Il demeure de la responsabilité du propriétaire de consulter une ressource en architecture ou en construction afin de valider la faisabilité des travaux prescrits par le « SARP ».

PRÉCISIONS SUR LE PROGRAMME :

Objet principal :
Le programme d'aide-conseil en rénovation a pour but d'encadrer et d'orienter les propriétaires qui souhaitent faire des travaux de rénovation sur leur bâtiment.

Contenu du dossier architectural :
Les architectes du Service d'aide-conseil en rénovation patrimonial (SARP) vous accompagnent afin de considérer les caractéristiques de votre bâtiment (origine, style architectural, milieu environnant, potentiel de mise en valeur) et de vous proposer différentes façons de le rénover.

Les outils remis au propriétaire dans le cadre du programme sont composés de trois éléments :
- Esquisses architecturales représentant les interventions à privilégier (propositions visuelles).
- Fiches-conseils adaptées aux caractéristiques propres de votre bâtiment.
- Recommandations sur les matériaux à conserver ou à utiliser, la relocalisation de portes et fenêtres, la réparation ou la confection d'une galerie ou d'une terrasse, le choix des couleurs ou toute autre amélioration extérieure.

Le service comprend :
- Discussion téléphonique avec les architectes du « SARP » afin de valider les besoins en rénovation exprimés par le propriétaire dans son formulaire;
- Rencontre avec le chargé de projet de RevitalisAction pour la signature du protocole d'entente;
- Réalisation d'esquisses, de fiches-conseil et de recommandations;
- Envoie des documents au propriétaire;
- Révision des documents par le consultant, par entretien téléphonique avec le propriétaire.

Pour bénéficier du service :
Pour bénéficier du service, les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de demande disponible à la Ville de La Malbaie ainsi qu'au CLD de la MRC de Charlevoix-Est et le déposer avant le 11 mars 2011. Les formulaires se trouvent également sur les sites Internet suivants:

www.ville.lamalbaie.qc.ca/fr/tout-savoir/revitalisaction
www.mrccharlevoixest.ca/cld/programmes_services/revitalisaction_la_malbaie

Le propriétaire est tenu de réaliser les travaux dans les 18 mois suivant la livraison du service, sans quoi le remboursement ne peut s'appliquer. Les travaux devront être conformes à ce qui est illustré dans l'esquisse et respecter les recommandations prescrites par le « SARP ».

INFORMATION : Mathieu Bilodeau : 418 439-4614 # 5935